



Au cours d'un débat public, organisé en la salle des actes, le maire de Dschang a expliqué ce qu'ils font, pour attirer les investisseurs dans la commune.

« L'une de nos ambitions phare est l'industrialisation à court terme de la commune. [...] Cette ambition prend ses appuis sur la réhabilitation de l'ancienne centrale hydro-électrique, de Dschang. [...] A son aboutissement, cette opération renforcera les capacités de notre commune, en matière d'énergie électrique... »

L'amélioration de l'offre en énergie électrique ! Voilà la motivation qui a conduit à l'organisation d'un débat public, par l'exécutif municipal de Dschang, le jeudi 23 juillet 2020, dans la salle des actes de la mairie. Car, selon les mots de Jacques Kemleu, maire, l'exécutif est déterminé « à réhabiliter cet héritage, afin de garantir une fourniture certaine en énergie électrique, aux opérateurs qui frappent déjà aux portes de [la] cité... »

A terme donc, l'offre de cette infrastructure viendra à terme s'ajouter à celle de Tchouandeng, déjà opérationnelle. Mais, cela ne deviendra réalité qu'après la mise en service des microcentrales : de Fotetsa, qui a bénéficié d'un financement d'un milliard ; et de celles de Lingang et Lefock, dans le groupement Foto, en cours d'implémentation.

Pour rendre cette ambition concrète, les marches de l'escalier semblent encore plus

nombreuses, que lors d'une récente visite effectuée, sur le circuit abritant les installations de cette infrastructure, la suite du maire a réalisé que des constructions avaient été érigées, sur l'emprise de certains ouvrages y afférents. Rendant impossible par endroits, l'accès au canal d'amener des eaux.

La procédure de rétrocession de cet ouvrage, par l'Etat à la commune, étant déjà enclenché et en bonne voie, le premier magistrat municipal de Dschang a promis « redescendre très bientôt sur les lieux, accompagné de la tutelle, pour cette fois procéder à la vérification des titres de propriété, de ces occupants d'un autre genre... »

Parallèlement à la mise en place des conditions d'une bonne industrialisation, « L'autre axe fort de [la] stratégie d'embellissement, de la commune de Dschang, a porté sur la gestion des ordures ménagères... » Et pour mener à bien cet autre chantier, le maire a dit avoir, après vérification de tous les paramètres, transféré non pas seulement la compétence de l'enlèvement des ordures, à l'Agence municipale de gestion des déchets (AMGED).

Ils ont aussi pensé à faire suivre les « moyens (matériels, humains et financiers), pour une décentralisation intégrale, comme [ils le souhaitent] de tous [leurs] vœux, dans notre pays... » La nécessité de ce transfert a été d'autant plus naturelle, qu'avec les soixante (60) tonnes de déchets produits par jour par la ville, le service d'hygiène n'enlevait qu'une petite vingtaine de tonnes, au quotidien.

L'une des causes de cette faible performance est le mauvais état des routes, qui ne favorise pas toujours le déplacement des engins lourds, affectés à l'enlèvement des déchets ménagers. Face à cette situation, l'AMGED a eu l'idée d'initier la pré-collecte participative, en se mettant en contrat avec trois associations de la société civile (OSC). Pour encourager l'activité, le maire a invité les populations à faire preuve de citoyenneté, en s'abonnant à ce service.

Et pour accroître le rendement du pôle valorisation, « une unité industrielle moderne de tri automatique, et de traitement des ordures ménagères, a été acquise et attend son embarquement prochain, vers le Cameroun... » Déjà, des travaux préparatoires pour son installation sont en cours, à la décharge de Siteu. Sur un chantier voisin, des avancées ont été signalées dans le projet de « gestion des boues de vidange, conduit à l'échelle de l'intercommunalité... »

« Toutes les constructions édifiées dans des espaces inconstructibles, au sens de la loi, seront simplement détruites... »

Le troisième objectif recherché, lors de la sortie médiatique de ce jeudi-là, a été d'« améliorer durablement la gouvernance de notre cité, [en instaurant] dans [les] habitudes le dialogue citoyen, socle de la co-construction des politiques publiques à Dschang... »

Faisant alors d'une pierre plusieurs coups, le maire est revenu sur la gouvernance interne à la mairie, pour exprimer la satisfaction de son exécutif, devant les premiers résultats produits, par « la stratégie en cours d'implémentation, pour relever l'assiette fiscale et améliorer les recettes propres de la commune... »

Comme conséquences tangibles de la conjugaison des efforts des uns et des autres, il a souligné l'apurement de toutes les dettes salariales dues aux personnels ; l'augmentation des effectifs et la dotation en tenues de travail, à la police municipale, ainsi que le renforcement de leurs capacités techniques.

Pour égrener davantage les effets positifs de cette stratégie, l'on pourrait énumérer aussi : la réhabilitation de trois engins automobiles du parc de matériels roulants, longtemps restés sur cales ; l'atteinte en mi-juillet d'un taux de cent pour cent (100%), dans la passation des marchés publics financés par le budget d'investissement public (BIP).

Sur le plan de l'aménagement urbain, il a été question pour l'exécutif « de veiller à un juste équilibre entre : « le logement, dont le déficit est énorme, et la qualité de vie que réclament tant [les] populations ; le développement économique, qui génère des emplois, et les questions de circulation et de stationnement (mobilité urbaine), si sensibles... »

En vue de faire de la cité universitaire un exemple sur les plans social et environnemental, monsieur le maire a « salué les efforts fournis par [les] services techniques, qui œuvrent au quotidien pour garantir à [la] ville une hygiène et une salubrité, acceptables... »

Et afin de réaliser cette ambition avec assurance, l'exécutif « a mûri un plan de campagne d'assainissement de l'aménagement urbain, [qui] se mettra en branle sous peu, et les récalcitrants verront tout simplement leurs édifices être détruits... » Cette destruction concerne les constructions édifiées, dans des espaces inconstructibles au sens de la loi.

C'est-à-dire dans : les zones à risques naturels (inondation, érosion, éboulement...) ; les terrains exposés à des risques industriels ou à des nuisances graves, ou encore de nature à porter atteinte à la santé publique et/ou à des valeurs culturelles.

Au moment de conclure son mot liminaire, Jacques Kemleu a rappelé que l'exécutif qu'il dirige n'a pas « souhaité, au cours de cette rencontre, établir un quelconque bilan de [leur] action à la tête de la commune... ». Puis, il a annoncé avoir instruit ses « services techniques de travailler, dans la perspective de faire des propositions, [allant dans le sens de l'institution d']une journée communale d'appuis, aux couches sociales vulnérables... »